

Certification complémentaire

Mention « arts cinéma-audiovisuel »

Rapport de jury session 2024

La session 2024 s'est déroulée au Rectorat de Toulouse le lundi 06 février 2024

Composition du jury

- Présidentes : Caroline Bardet et Sophie Dreyfus, IA-IPR chargées du suivi des enseignements de cinéma-audiovisuel pour l'académie de Toulouse ;
- Pierre Jeffroy, professeur en charge de la spécialité cinéma-audiovisuel au lycée de Las Cases à Lavaur ;
- Vincent Souladié, maître de conférence en histoire et esthétique du cinéma à l'Université Toulouse-Jean-Jaurès.

Chaque jury se compose a minima d'un inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional chargé des enseignements de cinéma, d'un enseignant de cinéma en poste ou conseiller cinéma à la DAAC de son académie et d'un universitaire. Les **regards croisés** de ces **spécialistes** permettent de mesurer le degré d'acquisition des compétences attendues à la certification complémentaire CAV.

Réglementation

L'épreuve est définie par les **textes officiels** suivants, accessibles sur cette page du site de l'académie <https://www.ac-toulouse.fr/examen-de-la-certification-complementaire-123068> :

- [Arrêté du 23 décembre 2003 modifié](#)
- [Arrêté du 6 mars 2018 modifiant l'arrêté du 23 décembre 2003](#)
- [Note de service n°2019-104 du 16 juillet 2019 \(Bulletin Officiel n°30 du 25 juillet 2019\)](#)
- [Circulaire Certification complémentaire 2023](#)

Toute inscription effectuée en dehors de l'intervalle des dates indiquées ne pourra être validée. La date limite de dépôt en ligne du rapport dactylographié doit également impérativement être respectée.

Peuvent candidater

- les enseignants du premier et du second degrés titulaires et stagiaires ;
- les maîtres contractuels et agréés à titre définitif ou bénéficiant d'un contrat ou d'un agrément provisoire des établissements d'enseignement privés sous contrat ;
- les enseignants contractuels du premier et du second degrés de l'enseignement public employés par contrat à durée indéterminée ;
- les maîtres délégués employés par contrat à durée indéterminée des établissements d'enseignement privés sous contrat.

Le dossier dactylographié

Il devra contenir :

1. les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger, en rapport avec le cinéma- audiovisuel et le cas échéant la participation à un module complémentaire, suivi lors de l'année de formation professionnelle à l'ESPE ;
2. les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de sessions de formation auxquelles le candidat a pu participer ;
3. les travaux effectués à titre personnel ou professionnel ;
4. le développement commenté de l'une des expériences, la plus significative de préférence.

L'épreuve orale

D'une durée de **trente minutes** maximum, elle débute par un **exposé du candidat, de dix minutes** , prenant appui sur :

- sa formation universitaire ou professionnelle, dans l'option correspondant à la certification complémentaire choisie ;
- son expérience et ses pratiques personnelles, dans le domaine de l'enseignement ou dans un autre domaine, notamment à l'occasion de stages, d'échanges, de réalisations ou de travaux effectués à titre professionnel ou personnel.

Cet exposé est suivi d'un **entretien avec le jury** , d'une durée de **vingt minutes** maximum dont les principaux enjeux sont :

- apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes ;
- évaluer sa capacité à analyser une courte séquence selon différentes approches ;
- estimer son aptitude à se projeter dans la mise en œuvre d'enseignements ou d'activités en rapport avec le cinéma-audiovisuel au sein d'une école ou d'un établissement scolaire, en lien avec un ou des partenaires artistiques.

Bilan de la session 2024

Vivier des candidats

L'essentiel des inscrits relève de la discipline « lettres » qui demeure majoritaire : parmi les 9 inscrits, 7 étaient professeurs de lettres modernes, 1 de lettres classiques, 1 d'arts plastiques.

Résultats

- 9 candidats inscrits
 - 8 présents
 - 4 admis
 - 4 refusés
- => soit 44,4 % de réussite.

La moyenne des notes est de **10,75** avec une amplitude de 8 à 16.

Les principaux écueils observés cette année sont les suivants :

- quelques exposés très peu préparés, trop brefs, qui ne témoignaient guère de la distance réflexive attendue ;
- la pauvreté du lexique spécifique à l'analyse cinématographique ;
- des analyses de séquence filmique qui révélaient un défaut d'attention à l'esthétique du cinéma, insuffisamment envisagé dans ses dimensions artistique et discursive propres.

=> Les meilleures notes ont été attribuées aux candidats qui, au-delà d'un beau parcours de formation personnelle dans le domaine du cinéma audiovisuel, ont su montrer qu'ils avaient saisi les enjeux de cette discipline et étaient capables de se projeter dans son enseignement.

Conseils pour réussir

1. Les candidats doivent avoir conscience qu'il s'agit d'un recrutement exigeant

Depuis la réforme du lycée général, **l'obtention de la certification complémentaire est devenue obligatoire pour prétendre enseigner en cinéma-audiovisuel (en option ou spécialité)** – B.O. spécial n°1 du 22 janvier 2019. L'enseignement facultatif ou de spécialité CAV est dispensé aux élèves de lycée jusqu'à la classe de Terminale et les prépare aux épreuves ponctuelles du baccalauréat (écrite et orale), dont le coefficient est conséquent (coef.16) ainsi qu'à une poursuite d'études ; les enseignants titulaires de la certification complémentaire seront éventuellement amenés à en assurer la prise en charge : la solidité de l'expertise des enseignants est donc essentielle.

Bien que secondé par un intervenant professionnel, l'enseignant de cinéma-audiovisuel doit posséder un minimum de bagage essentiel à ces enseignements afin de résister à la tentation de déléguer ainsi de manière exclusive la spécificité de cet art complet à l'intervenant. Au-delà de toute curiosité intellectuelle, il en va de la caution scientifique indissociable de la qualité d'une certification censée garantir une légitimité à l'enseignant dont l'expertise est ainsi validée.

Pour autant, **obtenir cette certification n'équivaut pas systématiquement à la prise en charge de ces enseignements**, recrutement qui fait l'objet d'une procédure spécifique, ni à l'ouverture dans l'établissement d'exercice d'un enseignement en cinéma-audiovisuel.

2. Le dossier doit rendre compte d'une dimension réflexive

Bien qu'il ne soit pas évalué, le dossier contribue à nourrir les échanges et doit dessiner la cohérence d'un parcours qui explicite la démarche engagée pour l'obtention de cette certification. On attend, par conséquent, qu'il mette en lumière les éléments saillants et significatifs de ce parcours, de la formation suivie et de l'expérience acquise en cinéma audio-visuel.

- **Quelques écueils à éviter :**

- La **juxtaposition** d'expériences ou **énumération** d'actions menées ;
- Une présentation **exclusivement chronologique** ;
- Le seul témoignage, récit d'expériences d'animations ou d'actions pédagogiques, **sans analyse associée** ;
- Une approche centrée sur une **pratique exclusivement intuitive** de cet enseignement ;
- Une approche très impressionnante **insuffisamment étayée sur des connaissances cinématographiques et techniques rigoureuses.**

Malgré la disparité des dossiers (variété des expériences et qualité d'analyse), ceux des candidats les plus sérieux apparaissent denses, soignés et structurés ; ils reflètent souvent la qualité d'une démarche réfléchie et la constante implication dans la mise en œuvre et le rayonnement du cinéma-audiovisuel.

- **Quelques attendus :**

- **Une prise de distance réflexive réelle.**

Les expériences citées dans le dossier doivent permettre une réflexion approfondie. Le dossier ne doit pas se résumer à un descriptif des formations, enseignements assurés et actions menées sans hiérarchie

ni explicitation du retour sur ces expériences : quelles difficultés ont-elles engendré ? Ont-elles été ou non surmontées ? Quel gain pour les élèves ? Quelles modalités spécifiques de fonctionnement ? Propédeutique à l'entretien, le dossier vise à préciser avant tout un cheminement et à expliciter un parcours qui rend cohérente et logique la dynamique engagée. Son élaboration devrait permettre aux candidats de prendre du recul par rapport à leurs expériences et leur formation. Cette relecture du parcours est une attente forte du jury en cela que cette approche distanciée permet de rendre compte des compétences acquises au-delà de l'énumération d'actions ou de projets parfois foisonnants

→ **La mobilisation des programmes des enseignements, spécialité et option** : elle révèle la conscience des compétences spécifiques de ces enseignements et la compréhension des enjeux en termes d'apprentissage. Le propos n'en est que plus précis et rigoureux ;

→ **Des exemples de situations concrètes**, diverses en fonction des contextes d'exercice, sans être inutilement détaillées ;

→ **Des références théoriques** sur lesquelles fonder la transposition didactique.

3. L'exposé doit s'appuyer sur le dossier sans le répéter, introduire un angle nouveau

Sans reprendre *stricto sensu* les éléments du dossier ni les évincer totalement, l'exposé propose une analyse précise, plus approfondie de l'un des aspects, choisi pour sa pertinence (expérience acquise, réflexion didactique sur les compétences mobilisées et gestes d'introduction au cinéma, sur les attentes et contraintes particulières liées notamment à la présence d'intervenants et au partenariat avec des structures culturelles ...).

Parmi les qualités saluées, la clarté de l'exposé alliant de solides connaissances théoriques à une mise en œuvre didactique concrète demeure l'une des plus appréciées. A cet égard, il est recommandé aux candidats de ne pas négliger ce moment de présentation initial de leur candidature mais de construire un exposé bien charpenté – dont la durée peut aller jusqu'à 10 minutes. Sans répéter le propos de la présentation écrite – les membres du jury ayant pris, au préalable, connaissance de l'ensemble des dossiers – cet exposé liminaire doit viser à mettre en lumière la réflexion de l'enseignant sur ses activités dans le domaine audiovisuel, en les inscrivant toujours dans une perspective didactique. Il ne suffit d'ailleurs pas de se présenter comme un « professionnel du cinéma ou de l'image » pour réussir cette certification, qui vient d'abord récompenser un travail mis au service de la réussite des élèves : la dimension didactique est donc centrale.

4. L'entretien

Le jury propose au candidat **l'analyse d'une brève séquence filmique** (prévue dans la note de service relative aux modalités de passation). Cet exercice faisant partie des épreuves de spécialité, le jury évalue ainsi la capacité du candidat à varier les approches et à mobiliser sa culture cinématographique. Deux écueils sont à éviter :

- s'en tenir à un propos uniquement descriptif et formel de la séquence visionnée ;
- s'égarer dans la présentation de connaissances relatives à l'œuvre ou au réalisateur, voire dans dans le récit d'anecdotes relatives au tournage par exemple, sans se concentrer sur la séquence proposée.

Dans tous les cas, il est indispensable que le candidat maîtrise le vocabulaire technique élémentaire propre à l'analyse filmique, afin de nourrir un regard analytique sur la séquence proposée.

Le reste du temps est consacré à un **échange** lors duquel le jury continue d'évaluer les **connaissances techniques, historiques, culturelles, pédagogiques et didactiques** du candidat. Il valorise encore **la réflexivité des analyses de pratiques et la qualité du dialogue** avec les membres de la commission.

Conclusion

Comme lors des précédentes sessions, le jury salue le sérieux, la culture cinématographique et l'engagement de la majorité des candidats tout en insistant sur les exigences qu'une telle certification implique.

Les candidats ajournés en 2024 ne doivent pas hésiter à se présenter à nouveau en puisant dans ce rapport des conseils susceptibles de les aider à consolider toutes les compétences requises.

Une relecture attentive des exigences de l'épreuve est nécessaire (elles sont mentionnées dans le Bulletin officiel n° 30 du 25 juillet 2019) :

- culture cinématographique et audiovisuelle (fréquentation des œuvres, connaissance des modèles d'analyse théorique, histoire du cinéma, économie du cinéma-audiovisuel) ;
- capacité à élaborer avec les élèves divers projets pratiques et créatifs en cinéma et audiovisuel (de l'écriture de scénario au montage) ;
- capacité des candidats à analyser une courte séquence selon différentes approches ;
- connaissance du développement de l'enseignement du cinéma et de l'audiovisuel dans le système scolaire ;
- connaissance des programmes en cours et capacité à développer une réflexion didactique sur leurs différentes composantes ;
- capacité à expliciter la démarche pédagogique concernée en respectant une dynamique de complémentarité pratique, culturelle, méthodologique et théorique ;
- connaissance des modes d'enseignement propres au cinéma-audiovisuel : travail en équipes, interdisciplinarité, partenariat avec les professionnels du domaine, pédagogie de projet.

La lecture et l'appropriation des textes officiels (notes de service du 19 avril 2019 et du 13 février 2020) et des nouveaux programmes d'enseignement optionnel et de spécialité d'arts de Seconde, Première et Terminale générales et technologiques sont indispensables.

La **bibliographie** suivante pourra par ailleurs les aider à préciser leurs connaissances techniques, historiques et culturelles.

Caroline BARDET, IA-IPR de lettres,
Sophie DREYFUS, IA-IPR de philosophie,
Présidentes du jury,
Chargées du suivi des enseignements de
cinéma-audiovisuel

Bibliographie Indicative

Ouvrages généraux d'introduction

- AUMONT Jacques, BERGALA Alain, MARIE Michel, VERNET Marc, *Esthétique du film, 120 ans de théorie et de cinéma*, 4e édition, Armand Colin, 2016
- BAZIN André, *Qu'est-ce que le cinéma ?*, Editions du Cerf, 1976
- BERGALA Alain, *L'Hypothèse cinéma*, Petite bibliothèque des Cahiers du cinéma, 2002
- MARIE Michel, JULLIER Laurent, *Lire les images de cinéma*, Larousse, 2007
- FOZZA / GARAT / PARFAIT Petite fabrique de l'image, Magnard, 2003

Histoire et pensée du cinéma

- AUMONT Jacques, *Les théories des cinéastes*, Nathan, 2002
- BARNIER Martin, *En route vers le parlant – Histoire d'une évolution technologique, économique et esthétique du cinéma*, Editions du Cétal, 2002
- LIANDRAT-GUIGUES Suzanne, LEUTRAT Jean-Louis, *Penser le cinéma*, Klincksieck, 2001
- PINEL Vincent, *Ecoles, genres et mouvements au cinéma*, Larousse, 2000

Economie du cinéma

- CRETON Laurent, *L'économie du cinéma en 50 fiches*, Armand Colin, 5e édition 2016.

Le vocabulaire d'analyse cinématographique

- JOURNOT Marie Thérèse, *Le vocabulaire de cinéma*, coll. « 128 », Armand Colin, 2004
- DE BAEQUE Antoine, CHEVALLIER Philippe, *Dictionnaire de la pensée du cinéma*, P.U.F., collection Quadrige, 2012

L'analyse filmique

- VANOYE Francis, Anne GOLIOT-LETE Précis d'analyse filmique, coll. « 128 », Armand Colin, 1992
- JULLIER Laurent, *Analyser un film*, coll. « Champs », Flammarion, 2012
- MOURE José, *Le plaisir du cinéma-analyses et critiques des films*, Klincksieck, 2012

Le scénario

- CHION, *Ecrire un scénario*, Cahiers du cinéma, 2011
- HUET Anne, *Le scénario*, Cahiers du cinéma, collection Les petits cahiers, 2006
- ROCHE Anne, TARANGER Marie-Claude, *L'atelier du scénario. Éléments d'analyse filmique*, Armand Colin, 2005 (1^e édition Nathan/HER 2001)
- VANOYE Francis, *Scénarios modèles, modèles de scénarios*, Armand Colin, 2^e édition 2008
- PARENT-ALTIER Dominique, *Approche du scénario*, coll. « 128 », Armand Colin
- VASSE Claire, *Le dialogue*, Les petits cahiers des Cahiers du cinéma, 2006
- RAYNAULD Isabelle, *Lire et écrire un scénario*, Armand Colin, 2012

Le récit

- VANOYE Francis, *Récit écrit récit filmique*, Nathan, 1989
- GUERIN Marie-Anne, *Le récit au cinéma*, Les petits cahiers des Cahiers du cinéma, 2004

L'adaptation littéraire

- CLEDER Jean, *Entre littérature et cinéma*, Armand Colin, 2012
- VANOYE Francis, *L'adaptation littéraire au cinéma*, Armand Colin, 2011

L'image

- SIETY Emmanuel, *Le plan*, Les petits cahiers des Cahiers du cinéma, 2001
- LOISELEUX Jacques, *La lumière au cinéma*, Les petits cahiers des Cahiers du cinéma, 2004
- VINEYARD Jeremy, *Les plans au cinéma*, Eyrolles, 2004

Le son

- CHION Michel, *Un art sonore, le cinéma*, Cahiers du cinéma-essais, 2003
- Michel CHION, *Le complexe de Cyrano*, Cahiers du cinéma-essais, 2008
- MOUPELLIC Gilles, *La musique de film*, Les petits cahiers des Cahiers du cinéma, 2006

Le montage

- AMIEL Vincent, *Esthétique du montage*, Nathan, 2001
- VILLAIN Dominique, *Le montage au cinéma*, Cahiers du cinéma-essais, 1991

Réalisation et aspects techniques :

- HUET Anne, STRAUSS Frédéric, *Faire un film*, Cahiers du cinéma, collection Les petits cahiers, 2006
- Editions Scope / Maison du film court, collection « Tournage » : *Raconter en images, ou l'art du montage* ; *Savoir optimiser un scénario* ; *Guide pratique du storyboard* ; *Guide pratique de la musique de film* ; *Réaliser et diffuser en numérique* ; *Savoir rédiger et présenter son scénario* ; *Produire des courts métrages*
- Editions La Fémis, collection « écrits / écrans » : *Leçons de mise en scène* ; *Exercice du scénario* ; *Pratique du montage* ; *Techniques du scénario* ; *L'assistant réalisateur* ; *Optiques et prise de vue* ; *Initiation au son*.

Autres ressources

- Site disciplinaire de cinéma-audiovisuel – <https://eduscol.education.fr/cinema>)
- <https://www.ersilia.fr/accueil>
- <http://www.zerodeconduite.net>
- <http://www.ciclic.fr>
- <http://www.cnc.fr/web/fr/dossiers-pedagogiques>
- <http://www.forumdesimages.fr>